

# COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

## COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

### **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR SA QUATRE-VINGT-UNIÈME SESSION (25-27 octobre 2006)**

Paragraphe 56 to 61 - Extrait du document ECE/TRANS/WP.15/190

#### **Application de la sous-section 1.8.5.2 (Rapports d'accidents)**

Document : ECE/TRANS/WP.15/2006/17 (Belgique)

56. Le Groupe de travail a pris note du rapport d'accident soumis par la Belgique en vertu du 1.8.5.2, concernant le renversement d'un conteneur-citerne transportant du brome ayant entraîné la fuite de 6000 litres de produit, l'évacuation d'un nombre important de personnes, la fermeture du réseau routier et le blocage de la circulation dans le port d'Anvers.

57. Le représentant de l'IRU a mentionné qu'une des causes de l'accident non signalée dans ce rapport était la déficience du conteneur-citerne lui-même, notamment au niveau de la fixation de la citerne dans le cadre.

58. Le Groupe de travail a noté les mesures proposées pour améliorer la sécurité, à savoir l'utilisation de semi-remorques porteur de conteneurs plus stables (hauteur maximale de 1,10 m et trois essieux et formation particulière des conducteurs pour les liquides à forte densité).

59. Il a été signalé que l'équipement des véhicules avec des dispositifs de contrôle électronique de stabilité («Electronic Stability Programme (ESP)») pourrait éviter ce genre d'accidents, bien que le représentant de l'IRU mettait en doute leur efficacité pour les remorques ou semi-remorques. Le Groupe de travail a été informé que le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage «GRRF» du Forum mondial sur l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) travaille sur des systèmes plus performants (Electronic Vehicle Stability Control (EVSC)), et il sera informé de l'issue des débats à la prochaine session. (voir aussi ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2006/34 et ECE/TRANS/WP.29/GRRF/60, par. 38-40).

60. Le représentant de l'Espagne a mentionné les travaux en cours sur la protection des couvercles de trou d'homme des citernes routières, et il a estimé que l'utilisation de couvercles boulonnés pour des citernes transportant des matières aussi dangereuses devrait permettre d'éviter des fuites en cas de renversement.

61. Le secrétariat a été prié de prévoir une rubrique spéciale sur son site web pour les rapports d'accidents transmis en vertu du 1.8.5.2.